

Le 23 MARS 2017

NOTE à Monsieur François ZocchettoMaire de Laval
Président de Laval Agglomération**OBJET : Mutualisation**

Le 27 février dernier, nous vous faisons part de nos observations portant sur la démarche de mutualisation telle que présentée le 10 février dernier à l'initiative de M. Thomas, DGS.

Le 08 mars dernier, M. Thomas a fait suite à notre demande de le rencontrer à ce propos. Cet échange a permis de lui faire part de nos interrogations et de recueillir des précisions sur les orientations et modalités qui ont été préalablement déterminées avant d'engager cette démarche.

Nous avons dressé le compte rendu de cet échange, vous le trouverez en pièce jointe à la présente.

Les éléments de réponse recueillis à cette occasion confirment pleinement les inquiétudes que nous avons exprimées. Aussi par notre rôle de cadres, la connaissance des services et de leurs missions, nous avons souhaité vous faire partager les inquiétudes qui sont les nôtres, mais aussi celles des agents de nos différents services.

Nous avons aussi voulu rappeler que nous sommes favorables au principe d'une nouvelle étape de mutualisation en formulant une proposition de démarche répondant à des critères précis et susceptibles de recueillir une large adhésion. Ceci est explicité dans ce qui suit.

Il revenait au DGS, mutualisé, dont c'est le rôle, d'associer pleinement la direction des services techniques de la Ville centre et ses directions à l'élaboration des conseils et avis qu'il n'a pas manqué de produire au maire président. Ceci n'a pas été le cas et nous le regrettons.

En premier lieu en raison des effectifs concernés, il s'agit d'intégrer un effectif de personnels qui représente plus que l'effectif total de l'agglomération aujourd'hui. Ce seul point justifie une association étroite au processus décisionnel.

Ces personnels exercent des missions complexes, diverses, variées, en direction de la population, avec une spécificité particulière qui est la relation de proximité directe avec celle-ci. Cette relation de proximité est très prégnante sur son organisation, ses moyens, ce dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il nous apparaît difficile d'adhérer à cette démarche en l'état où elle se présente aujourd'hui. Nous la percevons comme non transparente, déséquilibrée au profit de l'agglomération, déséquilibrée dans le partage des informations.

Ce qui est proposé en terme de démarche à l'issue de la réunion du 10 février 2017 peut donner l'impression d'une réorganisation concertée, consensuelle, même si le calendrier annoncé est difficilement tenable. La distribution préalable des responsabilités et des rôles de chacun ne procède pas de l'analyse d'un diagnostic partagé mais d'un choix qui semble indiquer le contraire.

Nous ne récusons pas le principe d'une nouvelle étape de la mutualisation, mais pas dans de telles conditions.

À notre sens, plusieurs critères doivent être remplis pour obtenir une mutualisation où chacun pourra se retrouver (mutualisation « gagnant-gagnant ») :

- ① Le respect de la dignité de chaque agent, de leurs compétences et parcours professionnels.
- ② Le respect du statut de la fonction publique territoriale, de ses règles.
- ③ Une transparence totale de la démarche, la diffusion des informations.
- ④ La réalisation d'une véritable étude, conduite par un cabinet spécialisé externe, ayant des références solides, garant de l'égalité de traitement des parties concernées, qui soit missionné sans feuille de route préalable, capable de poser un diagnostic approfondi, exhaustif, partagé par les parties prenantes, qui pourra permettre de fonder des propositions partagées soumises au choix des élus, et accompagner ensuite la réalisation de la démarche. C'est ce type de démarche qui a été utilisé pour le transfert de la compétence eau et assainissement. Ce qui a été justifié pour une soixantaine d'agents l'est d'autant plus pour une communauté de travail regroupant 300 personnes. Nous sommes convaincus que le recours à cette expertise est indispensable et que le coût qu'il représente doit être appréhendé à la mesure des enjeux et des risques.
- ⑤ La conduite de la démarche dans un délai raisonnable. Nous soulignons que le recours à une expertise externe peut permettre de le raccourcir. Les échéances présentées sont raisonnablement intenable selon les modalités présentées dans un contexte où les précédentes étapes de la mutualisation ne sont pas encore achevées.

Aussi M. le Maire, nous restons à votre disposition pour un échange, qui nous semble opportun à la bonne évolution de ce dossier.

Cordialement

Pièces Jointes : - Note au DGS en date du 27 février 2017
- Compte rendu de la réunion du 08 mars 2017

Copie :

Yannick Borda - 1^{er} Vice-Président de Laval Agglomération
Samia Soultani-Vigneron - 1^{ère} adjointe au Maire de Laval
Jean-Marco Bouhours - Vice-Président de Laval Agglomération en charge des ressources humaines
Danielle Jacoviac - Adjointe au Maire de Laval en charge des ressources humaines
Xavier Dubourg - Adjoint au Maire de Laval en charge de l'urbanisme, des travaux et de l'environnement
Bruno de Lavenère-Lussan - Conseiller municipal délégué au patrimoine immobilier, travaux et établissements recevant du public.
Bruno Maurin - Conseiller municipal délégué à la gestion environnement urbain, eau, assainissement et cuisine centrale.
Damiano Macaluso - Conseiller municipal délégué aux espaces verts et l'écologie urbaine
Marcel Thomas - Directeur Général des Services Ville - Laval Agglomération
Secrétaire des syndicats FO-CFDT-CGT
Membres des CT-CAP-CHSCT de la ville de Laval et de Laval Agglomération